



MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 25 MARS 2022 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 18 JUIN 2021, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 27 AOÛT 2021 ET PAR LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 2 DÉCEMBRE 2021

à l'égard des fonds suivants :

Fonds	Catégorie de parts
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée et Plus-F
Fonds marché monétaire CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds de revenu à court terme CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds canadien d'obligations CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds à revenu mensuel CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds d'obligations mondiales CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds équilibré CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds de revenu de dividendes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds de croissance de dividendes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds d'actions canadiennes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds d'actions américaines CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds petites sociétés américaines CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds d'actions mondiales CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds d'actions internationales CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds d'actions européennes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds de marchés émergents CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds Asie-Pacifique CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds petites sociétés internationales CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds sociétés financières CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds ressources canadiennes CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds énergie CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds immobilier canadien CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds métaux précieux CIBC	Parts des catégories A, F et O
Fonds mondial de technologie CIBC	Parts des catégories A et F
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O

Fonds	Catégorie de parts
Fonds indice obligataire canadien CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice obligataire mondial CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indiciel équilibré CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée et Plus-F
Fonds indice boursier canadien CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice boursier américain CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice boursier international CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice boursier européen CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée et Plus-F
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée, Plus-F et O
Fonds indice Nasdaq CIBC	Parts des catégories A, F, privilégiée et Plus-F
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Solution durable équilibrée prudente CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Solution durable équilibrée CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	Parts des séries A, F, FNB, S et O
Solution de revenu Intelli CIBC	Parts des séries A, T5, F, FT5, S et ST5
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	Parts des séries A, T5, F, FT5, S et ST5
Solution équilibrée Intelli CIBC	Parts des séries A, T5, F, FT5, S et ST5
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	Parts des séries A, T5, F, FT5, S et ST5
Solution de croissance Intelli CIBC	Parts des séries A, T5, F, FT5, S et ST5
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, F, FT4 et FT6
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, F, FT4 et FT6
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T6, T8, F, FT6 et FT8
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, F, FT4 et FT6
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	Parts des catégories A, T4, T6, T8, F, FT4, FT6 et FT8
Portefeuille passif prudent CIBC	Parts des catégories A, F, D et O

Fonds	Catégorie de parts
Portefeuille passif équilibré CIBC	Parts des catégories A, F, D et O
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC	Parts des catégories A, F, D et O

(individuellement, un « *Fonds* » et, collectivement, les « *Fonds* »)

Le présent document constitue la modification no 3 apportée au prospectus simplifié daté du 18 juin 2021 (désigné le *prospectus simplifié*), dans sa version modifiée par la modification no 1 datée du 27 août 2021 et la modification no 2 datée du 2 décembre 2021, lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Introduction de frais d'administration fixes

Le prospectus simplifié est modifié afin de donner avis qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la Banque CIBC, à titre de gestionnaire des Fonds, imposera des frais d'administration fixes pour les Fonds mutuels, les Portefeuilles sous gestion et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains (les « *Fonds visés* »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus simplifié, ce qui remplacera les frais d'exploitation variables actuellement imputés aux Fonds visés.

Actuellement, chaque Fonds visé paie la totalité de ses frais d'exploitation. En contrepartie du paiement de frais d'administration à taux fixe par les Fonds visés à l'égard des catégories concernées de ceux-ci, le gestionnaire paiera les frais d'exploitation de chacun des Fonds visés, sauf certains frais définis comme des « frais du Fonds ». Les frais d'administration fixes s'appliqueront à toutes les catégories des Fonds visés, à l'exception de la catégorie O, lorsqu'elle est offerte.

Les porteurs de parts des Fonds visés, sauf les porteurs de parts de catégorie O, recevront un avis au moins 60 jours avant la mise en œuvre des frais d'administration fixes.

Le gestionnaire peut, à son gré, choisir de reporter la mise en œuvre ou de ne pas procéder à l'introduction des frais d'administration fixes pour une partie ou la totalité des Fonds visés.

Les modifications techniques apportées au prospectus simplifié pour donner effet à ces modifications sont décrites ci-après.

MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

Frais

L'information relative aux « *Frais* » figurant dans le tableau sous le titre « *Frais payables par les Fonds* » de la rubrique « *Frais* » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Type de frais	Description
Frais	<p>Le 25 mars 2022, le gestionnaire a annoncé son intention d'imposer des frais d'administration fixes pour les Fonds mutuels, les Portefeuilles sous gestion et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains (les « <i>Fonds visés</i> »).</p> <p>À compter du 1^{er} juillet 2022 (la « <i>date de prise d'effet</i> »), les frais d'administration fixes s'appliqueront à toutes les catégories des Fonds visés, à l'exception des parts de catégorie O, lorsqu'elles sont offertes.</p> <p>Par conséquent, le résumé ci-dessous présente les frais payables par les Fonds avant et après la date de prise d'effet.</p>

Type de frais	Description
	<p><u>Jusqu'au 30 juin 2022</u></p> <p>Chaque catégorie ou série de parts des Fonds, à l'exception des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli et des Portefeuilles passifs, est responsable de sa quote-part des frais communs du Fonds en plus des frais engagés par elle seule.</p> <p>Dans le cas des parts de catégorie O et de série O, nous renoncerons à la quote-part des frais propres à une catégorie de parts qui sont imputés aux parts de catégorie O et de série O et qui font partie du ratio des frais de gestion, ou nous absorberons cette quote-part. En conséquence, les frais visés ne réduiront pas la valeur liquidative par part de catégorie O et de série O.</p> <p>Les Fonds, à l'exception des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli et des Portefeuilles passifs, paient tous les frais d'exploitation.</p> <p>Dans certains cas, nous pouvons renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'exploitation du Fonds, des frais d'administration fixes et des frais du Fonds, selon le cas, ou les absorber. Nous décidons, à notre gré, d'y renoncer ou de les absorber et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts.</p> <p><u>Frais d'exploitation</u></p> <p>Les frais d'exploitation, communs et propres à une catégorie, peuvent comprendre notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'intérêt, d'exploitation et d'administration (sauf les frais de publicité et de promotion qui incombent au gestionnaire); • les frais réglementaires (y compris la tranche des frais réglementaires que nous payons et qui est attribuable aux Fonds); • les honoraires et les frais du CEI ou de ses membres (voir ci-après); • les taxes et impôts et les frais et honoraires juridiques et d'audit; • les honoraires du fiduciaire, du dépositaire, les droits de garde et toute autre rémunération d'agence; • les frais relatifs aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres (ne s'appliquent pas aux Portefeuilles); • les frais de service aux investisseurs ainsi que les frais liés aux rapports, aux prospectus, aux aperçus de fonds et aux autres rapports à l'intention des porteurs de parts. <p><u>Stratégies d'investissement durable, Solutions de placement Intelli et Portefeuilles passifs</u></p> <p>Le gestionnaire paie les frais d'exploitation (énumérés ci-dessus) des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli et des Portefeuilles passifs; en retour, ces fonds versent des frais d'administration fixes (désignés les <i>frais d'administration fixes</i>) au gestionnaire en ce qui concerne : les parts de série A, de série F, de série FNB et de série S des Stratégies d'investissement durable; les parts de série A, de série T5, de série F, de série FT5, de série S et de série ST5 des Solutions de placement Intelli; et les parts de catégorie A, de catégorie D et de catégorie F des Portefeuilles passifs.</p> <p>Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de la catégorie ou de la série des Stratégies d'investissement durable, des Solutions de placement Intelli ou des Portefeuilles passifs, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Se reporter à la rubrique <i>Détail du Fonds</i> pour connaître le taux annuel des frais d'administration fixes pour chaque catégorie ou série de parts. Les frais d'administration fixes payables par les Stratégies d'investissement durable, les Solutions de placement Intelli et les Portefeuilles passifs pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans la prestation de ces services à ces Fonds. Chaque Stratégie d'investissement durable, Solution de</p>

Type de frais	Description
	<p>placement Intelli et Portefeuille passif est responsable de payer les frais du Fonds et les frais d'opération (au sens défini ci-après) en plus de ses frais de gestion.</p> <p>Aucuns frais d'administration fixes ne seront facturés à l'égard des parts de série O des Stratégies d'investissement durable et des parts de catégorie O des Portefeuilles passifs.</p> <p><u>Frais du Fonds</u></p> <p>L'expression « frais du Fonds » désigne les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais liés aux emprunts et aux intérêts; • les honoraires et les frais du CEI ou de ses membres (voir ci-après); • les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte du ou des Fonds applicables; • les taxes et impôts (y compris la TPS ou la TVH); • tous les nouveaux types de coûts, de dépenses ou de frais, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation ou liés à des services externes qui n'étaient pas couramment imposés dans le secteur canadien des fonds communs de placement en date du 5 juillet 2017 pour les Portefeuilles passifs, du 14 janvier 2019 pour les Solutions de placement Intelli et du 18 juin 2021 pour les Stratégies d'investissement durable, et des changements importants touchant les coûts, dépenses ou frais existants, y compris ceux découlant d'exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation imposés à compter du 5 juillet 2017 pour les Portefeuilles passifs, du 14 janvier 2019 pour les Solutions de placement Intelli et du 18 juin 2021 pour les Stratégies d'investissement durable. <p>Les frais d'exploitation, qu'ils soient payables par les Fonds, par le gestionnaire ou dans le cadre des frais du Fonds, comprennent des services fournis par nous ou par des membres de notre groupe.</p> <p><u>Frais d'opération</u></p> <p>Chaque Fonds est responsable du paiement de ses frais d'opération, qui comprennent les frais de courtage, les différentiels, les commissions de courtage et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, y compris les frais liés aux instruments dérivés et aux opérations de change, le cas échéant (désignés les <i>frais d'opération</i>). Les frais d'opération ne sont pas considérés comme des frais d'exploitation et ne font pas partie du ratio des frais de gestion d'une catégorie ou d'une série. Chaque Portefeuille sous gestion en dollars américains est également responsable des frais, des différentiels et des commissions de courtage, qui peuvent être payables par ces Portefeuilles dans le cadre d'opérations de couverture de change portant sur des devises non américaines. Ces frais, différentiels et commissions ne sont pas compris dans le ratio des frais de gestion pour les Portefeuilles sous gestion en dollars américains.</p> <p><u>Honoraires et frais du CEI ou de ses membres</u></p> <p>À la date du présent document, chaque membre du CEI touche des honoraires annuels de 60 000 \$ (85 000 \$ pour le président du comité) et une somme de 1 500 \$ pour chaque réunion du CEI à laquelle le membre assiste en sus de six réunions par année, ainsi que les dépenses relatives à chaque réunion. La rémunération annuelle est calculée au prorata selon la durée du mandat d'une personne si celle-ci n'a pas été en poste pendant toute la période. La rémunération du CEI est répartie entre les Fonds et d'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire (ou par un membre de son groupe) de la façon que le gestionnaire juge raisonnable et équitable envers chacun des Fonds et des autres fonds d'investissement. La rémunération des membres du CEI peut être modifiée à l'occasion. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la notice annuelle des Fonds.</p>

Type de frais	Description
	<p><u>À compter du 1^{er} juillet 2022</u></p> <p>Chaque Fonds paie les frais du Fonds (désignés les <i>frais du Fonds</i>) et les frais d'opération (désignés les <i>frais d'opération</i>), au sens donné à ces expressions ci-après, imputés à chaque catégorie ou série de parts qu'il offre.</p> <p><u>Frais du Fonds</u></p> <p>L'expression « frais du Fonds » désigne les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais liés aux emprunts et aux intérêts; • les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; • les taxes et impôts (y compris la TPS ou la TVH); • tous les nouveaux types de coûts, de dépenses ou de frais, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation ou liés à des services externes qui n'étaient pas couramment imposés dans le secteur canadien des fonds communs de placement en date du 25 mars 2022; • des changements importants touchant les coûts, dépenses ou frais existants, y compris ceux découlant d'exigences gouvernementales ou réglementaires se rapportant aux frais d'exploitation imposés à compter du 25 mars 2022; • les honoraires et les frais du CEI ou de ses membres (voir ci-après). <p>À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI touche des honoraires annuels de 60 000 \$ (85 000 \$ pour le président du comité) et une somme de 1 500 \$ pour chaque réunion du CEI à laquelle le membre assiste chaque année, ainsi que les dépenses relatives à chaque réunion. La rémunération annuelle est calculée au prorata selon la durée du mandat d'une personne si celle-ci n'a pas été en poste pendant toute la période. La rémunération du CEI est répartie entre les familles de fonds d'investissement de la Banque CIBC, y compris les Fonds, que nous gérons (ou qu'un membre de notre groupe gère) de la façon que nous jugeons équitable et raisonnable. La rémunération des membres du CEI peut être modifiée à l'occasion. Se reporter à la notice annuelle du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p><u>Frais d'opération</u></p> <p>Les frais d'opération comprennent les commissions, les différentiels, les frais de service et les frais de courtage, ainsi que tous les autres frais liés à la mise en œuvre des opérations pour les fonds, y compris les coûts liés aux instruments dérivés et aux opérations de change, le cas échéant. Les frais d'opération ne sont pas considérés comme des frais d'exploitation et ne font pas partie du RFG d'une catégorie ou d'une série du Fonds. Nous pouvons, dans certains cas, absorber la totalité ou une partie des frais du Fonds payés par le Fonds relativement à une catégorie ou à une série du Fonds. Nous décidons, à notre gré, d'absorber une partie ou la totalité des frais du Fonds et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les frais d'exploitation, qu'ils soient payables par le gestionnaire ou par le Fonds dans le cadre des frais du Fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.</p> <p><u>Frais d'administration fixes</u></p> <p><u>Toutes les catégories et séries (à l'exception des parts de catégorie O et de série O)</u></p> <p>Le gestionnaire paie les frais d'exploitation des Fonds qui ne sont pas des frais du Fonds, au sens donné à cette expression ci-dessus, imputés aux parts de</p>

Type de frais	Description
	<p>chaque catégorie ou série de parts des Fonds en contrepartie du paiement, par chacun des Fonds, de frais d'administration fixes relativement aux parts de ces catégories ou séries (à l'exception des parts de catégorie O et de série O).</p> <p>Les frais d'exploitation, communs et propres à une catégorie, peuvent comprendre notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'exploitation et d'administration (sauf les frais de publicité et de promotion qui incombent au gestionnaire); • les frais réglementaires (y compris la partie de ces frais payés par le gestionnaire et attribuables aux Fonds); • les frais et honoraires juridiques et d'audit; • les honoraires du fiduciaire, du dépositaire, les droits de garde et toute autre rémunération d'agence; • les frais de service aux investisseurs, y compris les rapports, les prospectus, les aperçus de fonds et les autres rapports à l'intention des porteurs de parts. <p>Se reporter à la rubrique <i>Information propre à chaque Fonds mutuel décrit dans le présent document - Détail du Fonds</i> pour connaître les taux annuel des frais d'administration fixes.</p> <p>Les frais d'administration fixes, majorés de la TPS/TVH applicable, correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie des Fonds, et ils seront calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Ils peuvent, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses réelles que nous engageons dans la prestation de ces services au Fonds. Nous pouvons, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes relativement aux parts d'une ou de plusieurs séries ou catégories de parts.</p> <p>En plus des frais d'administration fixes, chaque Fonds paiera les frais du Fonds et les frais d'opération, au sens donné à ces expressions ci-dessus, qui sont imputés à chaque catégorie ou série des Fonds.</p> <p><u>Parts de catégorie O et de série O</u></p> <p>Les Fonds ne paient aucuns frais d'administration fixes à l'égard des parts de catégorie O ou de série O. Nous payons les frais d'exploitation de chaque Fonds qui ne sont pas des frais du Fonds imputés aux parts de catégorie O ou de série O de chaque Fonds.</p> <p>Nous décidons, à notre gré, de renoncer à une partie ou à la totalité des frais d'administration fixes à l'égard des parts et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts.</p>

Détail du Fonds

À compter du 1^{er} juillet 2022, les frais d'administration fixes indiqués ci-dessous sont ajoutés au tableau intitulé Détail du fonds de chaque Fonds figurant à la partie B du prospectus simplifié.

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	Parts de catégorie A	0,03 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds marché monétaire CIBC	Parts de catégorie A	0,05 %
	Parts de catégorie F	0,02 %

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	Parts de catégorie A	0,05 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds de revenu à court terme CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,04 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,04 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,04 %
Fonds canadien d'obligations CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,03 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,03 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,03 %
Fonds à revenu mensuel CIBC	Parts de catégorie A	0,07 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
Fonds d'obligations mondiales CIBC	Parts de catégorie A	0,15 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
Fonds équilibré CIBC	Parts de catégorie A	0,15 %
	Parts de catégorie F	0,09 %
Fonds de revenu de dividendes CIBC	Parts de catégorie A	0,12 %
	Parts de catégorie F	0,07 %
Fonds de croissance de dividendes CIBC	Parts de catégorie A	0,11 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
Fonds d'actions canadiennes CIBC	Parts de catégorie A	0,20 %
	Parts de catégorie F	0,09 %
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	Parts de catégorie A	0,20 %
	Parts de catégorie F	0,15 %
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	Parts de catégorie A	0,20 %
	Parts de catégorie F	0,15 %
Fonds d'actions américaines CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,03 %
Fonds petites sociétés américaines CIBC	Parts de catégorie A	0,25 %
	Parts de catégorie F	0,20 %
Fonds d'actions mondiales CIBC	Parts de catégorie A	0,20 %

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
	Parts de catégorie F	0,15 %
Fonds d'actions internationales CIBC	Parts de catégorie A	0,15 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
Fonds d'actions européennes CIBC	Parts de catégorie A	0,25 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
Fonds de marchés émergents CIBC	Parts de catégorie A	0,30 %
	Parts de catégorie F	0,24 %
Fonds Asie-Pacifique CIBC	Parts de catégorie A	0,25 %
	Parts de catégorie F	0,20 %
Fonds petites sociétés internationales CIBC	Parts de catégorie A	0,20 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
Fonds sociétés financières CIBC	Parts de catégorie A	0,19 %
	Parts de catégorie F	0,15 %
Fonds ressources canadiennes CIBC	Parts de catégorie A	0,30 %
	Parts de catégorie F	0,25 %
Fonds énergie CIBC	Parts de catégorie A	0,30 %
	Parts de catégorie F	0,25 %
Fonds immobilier canadien CIBC	Parts de catégorie A	0,30 %
	Parts de catégorie F	0,25 %
Fonds métaux précieux CIBC	Parts de catégorie A	0,30 %
	Parts de catégorie F	0,20 %
Fonds mondial de technologie CIBC	Parts de catégorie A	0,16 %
	Parts de catégorie F	0,08 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds indice obligataire canadien CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,04 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,04 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,04 %
Fonds indice obligataire mondial CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,05 %
Fonds indiciel équilibré CIBC	Parts de catégorie Plus-F	0,05 %
	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,04 %

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
	Parts de catégorie privilégiée	0,04 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,04 %
Fonds indice boursier canadien CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Fonds indice boursier américain CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,03 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,03 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,03 %
Fonds indice boursier international CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,05 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,05 %
Fonds indice boursier européen CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,05 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,05 %
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,05 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,05 %
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,05 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,05 %
Fonds indice Nasdaq CIBC	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie privilégiée	0,02 %
	Parts de catégorie Plus-F	0,02 %
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	Parts de catégorie A	0,07 %
	Parts de catégorie F	0,03 %
	Parts de catégorie T4	0,07 %

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
	Parts de catégorie T6	0,07 %
	Parts de catégorie FT4	0,03 %
	Parts de catégorie FT6	0,03 %
	Parts de catégorie A	0,08 %
	Parts de catégorie F	0,02 %
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	Parts de catégorie T4	0,08 %
	Parts de catégorie T6	0,08 %
	Parts de catégorie FT4	0,02 %
	Parts de catégorie FT6	0,02 %
	Parts de catégorie A	0,07 %
	Parts de catégorie F	0,04 %
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	Parts de catégorie T4	0,07 %
	Parts de catégorie T6	0,07 %
	Parts de catégorie T8	0,07 %
	Parts de catégorie FT4	0,04 %
	Parts de catégorie FT6	0,04 %
	Parts de catégorie FT8	0,04 %
	Parts de catégorie A	0,11 %
	Parts de catégorie F	0,07 %
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	Parts de catégorie T6	0,11 %
	Parts de catégorie T8	0,11 %
	Parts de catégorie FT6	0,07 %
	Parts de catégorie FT8	0,07 %
	Parts de catégorie A	0,10 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	Parts de catégorie T4	0,10 %
	Parts de catégorie T6	0,10 %
	Parts de catégorie T8	0,10 %
	Parts de catégorie FT4	0,05 %
	Parts de catégorie FT6	0,05 %
	Parts de catégorie FT8	0,05 %
	Parts de catégorie A	0,11 %
	Parts de catégorie F	0,07 %
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	Parts de catégorie T4	0,11 %
	Parts de catégorie T6	0,11 %
	Parts de catégorie T8	0,11 %
	Parts de catégorie FT4	0,07 %

Fonds	Catégorie	Frais d'administration fixes
	Parts de catégorie FT6	0,07 %
	Parts de catégorie FT8	0,07 %
	Parts de catégorie A	0,13 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
	Parts de catégorie T4	0,13 %
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC	Parts de catégorie T6	0,13 %
	Parts de catégorie T8	0,13 %
	Parts de catégorie FT4	0,10 %
	Parts de catégorie FT6	0,10 %
	Parts de catégorie FT8	0,10 %
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	Parts de catégorie A	0,07 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie T4	0,02 %
	Parts de catégorie T6	0,05 %
	Parts de catégorie FT4	0,05 %
	Parts de catégorie FT6	0,05 %
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	Parts de catégorie A	0,08 %
	Parts de catégorie F	0,05 %
	Parts de catégorie T4	0,08 %
	Parts de catégorie T6	0,08 %
	Parts de catégorie T8	0,08 %
	Parts de catégorie FT4	0,05 %
	Parts de catégorie FT6	0,05 %
	Parts de catégorie FT8	0,05 %
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	Parts de catégorie A	0,15 %
	Parts de catégorie F	0,10 %
	Parts de catégorie T4	0,15 %
	Parts de catégorie T6	0,15 %
	Parts de catégorie T8	0,15 %
	Parts de catégorie FT4	0,10 %
	Parts de catégorie FT6	0,10 %
	Parts de catégorie FT8	0,10 %

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un plan de placements périodiques, si vous n'avez pas demandé de recevoir les aperçus du fonds et les modifications ultérieurs, vous ne disposez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur les OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.